

La plate-forme de d'appui et de suivi des décrocheurs - PSAD - comme instance principale de coordination entre les acteurs

Au cours des échanges conduits dans le cadre du Lab, il a été rappelé la nécessité d'une meilleure coordination entre les acteurs.

A ce titre, l'Union Nationale des Missions Locales propose de renforcer les PSAD, sans qu'il ne soit nécessaire de créer une nouvelle instance partenariale dans les territoires.

A l'aune de la mise en œuvre de l'obligation de formation, la spécificité de sa gouvernance et la dimension partenariale des PSAD font d'elle un lieu efficient de coordination. Elles ont nécessité à être aujourd'hui renforcées et renouvelées pour devenir des cellules territoriales d'animation de l'obligation de formation et de lutte contre le décrochage.

Cette rénovation des PSAD comme cellules territoriales d'animation de l'obligation de formation et de lutte contre le décrochage nécessite d'instituer un co-pilotage systématique des PSAD par l'Education Nationale et les Missions Locales.

Des ressources pour assurer la coordination par des moyens humains dédié au pilotage, animation et au suivi de cette instance apparaît indispensable.

Ce partage de responsabilité avec l'Education Nationale est indispensable pour que les Missions Locales puissent assumer leur fonction de garantes de la bonne mise en œuvre de l'obligation de formation.

Enfin, cette rénovation passe aussi par une redéfinition du périmètre des acteurs, et des territoires couverts.

La fiche ci-après présente une proposition de modélisation de cette PSAD dite renouvelée.

Modélisation d'une PSAD renouvelée : L'instance de coordination de l'Obligation de Formation

Contexte	<p>Au cours des travaux conduits dans le cadre du Lab National et des GT 8 menés au sein des Régions relatifs au déploiement de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, il a notamment été rappelé la nécessité d'une meilleure coordination entre les acteurs dans la mise en œuvre de l'obligation de formation.</p> <p>A ce titre, l'UNML propose de renforcer les PSAD, sans qu'il ne soit nécessaire de créer une nouvelle instance partenariale dans les territoires.</p> <p>A l'aune de la mise en œuvre de l'obligation de formation, la PSAD dont la spécificité de sa gouvernance et sa dimension éminemment partenariale font d'elle un lieu efficient de coordination, a nécessité à être aujourd'hui renforcée et renouvelée pour devenir une cellule territoriale d'animation de l'obligation de formation et de lutte contre le décrochage scolaire.</p> <p>Suite à une mobilisation du réseau des Missions Locales et la mise en place d'un groupe de travail dédié, une modélisation d'une PSAD renouvelée conçue comme le lieu de coordination de l'obligation de formation a pu être engagée.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Piloter la coordination territoriale entre les acteurs dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire - Permettre l'organisation du repérage des jeunes à partir des listes SIEI ainsi que des listes de jeunes repérés par les acteurs (actions hors les murs...) - Garantir le suivi des jeunes en assurant un accueil du jeune par un collectif de professionnels-acteurs du territoire (CIO, Missions Locales, Mission de Lutte contre le décrochage scolaire (MLDS), CFA, etc.) - Assurer un maillage territorial fin et efficient sur les territoires correspondant aux zones d'intervention des Missions Locales
Pilotage / Animation	<p>Aujourd'hui le pilotage des PSAD varie d'un territoire à l'autre. Afin d'assurer une équité de la mise en œuvre de l'obligation de formation il convient que le pilotage des PSAD puisse être harmonisé au niveau national.</p> <p>A ce titre, le cadrage national du pilotage de la PSAD renouvelée doit assurer un co-pilotage systématique des PSAD par l'Education Nationale et les Missions Locales.</p> <p>Afin de leur permettre d'assurer leur mission de garante du suivi de la mise en œuvre de l'obligation de formation, les Missions Locales pourront se voir confier l'animation opérationnelle des PSAD.</p>
Organisation	<p><u>Organisation spatiale des PSAD renouvelées :</u></p> <p>L'organisation des PSAD doit reposer sur un maillage territorial qui soit en correspondance avec les territoires d'interventions des Missions Locales afin de permettre une meilleure coordination entre les acteurs sous l'impulsion des Missions Locales.</p>

	<p><u>Organisation temporelle des PSAD renouvelées :</u></p> <p>En outre, pour être un lieu efficace et reconnu comme l'instance et le lieu de coordination de l'obligation de formation, les PSAD doivent pouvoir assurer une fluidité des échanges entre les acteurs et ainsi reposer sur une continuité de leurs services.</p> <p><u>Organisation partenariale des PSAD renouvelées :</u></p> <p>L'organisation des PSAD repose également sur la mobilisation d'un large cercle de partenaires concernés par la lutte contre le décrochage scolaire ainsi que le repérage et l'accompagnement des jeunes mineurs concernés par l'obligation de formation.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il convient de distinguer un premier cercle de partenaires permanents qui pourrait être composé de : l'Education Nationale (MLDS, Réseau Foquale, CIO), Mission Locale, prévention spécialisés, etc. - Un deuxième cercle de partenaires occasionnels pouvant être mobilisés en fonction des besoins et de l'activité au sein des territoires : l'ensemble des acteurs du SPRO, les centres de formations, CFA, E2C, associations jeunesse sur le territoire, association de parents d'élèves et de familles, etc.
<p>Activité</p>	<p>3 leviers opérants pour permettre une activité de la PSAD comme instance de coordination ainsi que comme un espace de rencontre entre les acteurs, les jeunes et les familles.</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>La PSAD comme cellule technique partenariale :</u> <p>Elle a pour vocation de permettre d'identifier et échanger sur l'offre de service des partenaires participants à la PSAD. Il est aussi un lieu d'échange d'information sur leurs activités. Au vu des travaux des GT8 dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, il a été régulièrement souligné ce besoin d'organiser des espaces permettant des échanges entre les acteurs d'un territoire.</p> <p>En plus d'être un lieu d'harmonisation et de coordination entre les acteurs du territoire, il permet également d'organiser les échanges de pratiques professionnelles.</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>La PSAD comme cellule opérationnelle de suivi des parcours des jeunes :</u> <p>Elle a pour objectif d'assurer le suivi des propositions faites aux jeunes repérés et suivis dans le cadre de l'obligation de formation. Il s'agit d'une cellule opérationnelle de suivi qui, à la fois prend en charge les dossiers nouveaux et assure le suivi opérationnel des parcours des jeunes. Elle agit sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Le repérage du public</i> : Repérage sur liste et repérage en flux des jeunes afin d'éviter les ruptures de parcours. • <i>Le suivi des parcours</i> : Assurer une veille régulière et des échanges d'informations sur les orientations réalisées et le suivi des parcours notamment pour les jeunes qui ne sont pas accompagnés par la Mission Locale mais par un partenaire. • <i>Lieu de constat partagé de l'effectivité du suivi ou non de l'obligation de formation</i> : Cette cellule sera ainsi le lieu du suivi du respect de l'obligation de formation <ul style="list-style-type: none"> - <u>La PSAD comme cellule pédagogique et de lien avec les familles :</u> <p>Un des leviers de l'obligation de formation repose également sur la mobilisation et sur les échanges avec les familles des jeunes concernés. Il convient de pouvoir établir un lien de confiance entre les acteurs de l'obligation de formation et les familles.</p>

Financement

Au vu des missions et des fonctions assurées par les PSAD dans la bonne mise en œuvre de l'obligation de formation, il convient d'en assurer une coordination fonctionnelle sur les territoires. Il s'agit de pouvoir envisager une PSAD qui puisse être un lieu de rencontre entre les acteurs ainsi qu'un lieu de coordination et d'échange.